

Rapport annuel sur les mesures visant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement

Ce rapport est soumis conformément aux exigences de la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement** (projet de loi S-211) du Canada. En tant qu'importateur alimentaire responsable, la **Corporation des Aliments I-D** s'engage à mener ses activités de manière éthique et intègre.

Nous reconnaissons que le risque de travail forcé et de travail des enfants existe dans les chaînes d'approvisionnement mondiales — en particulier dans le secteur alimentaire — et nous travaillons activement à identifier, prévenir et atténuer ces risques. Ce rapport présente les mesures prises en 2024 pour évaluer et atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans nos opérations et chez nos fournisseurs, et établit les bases de nos efforts continus pour 2025.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Nous sommes un importateur alimentaire canadien qui s'approvisionne en produits alimentaires en conserve et emballés auprès de fournisseurs situés en Chine, au Vietnam, en Indonésie, en Thaïlande, aux États-Unis et dans plusieurs pays européens. Notre chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs directs et, dans certains cas, leurs sous-traitants au niveau agricole.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Notre Code de conduite interdit le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous exigeons de tous nos fournisseurs qu'ils signent une déclaration confirmant leur conformité aux lois locales et internationales du travail. En 2024, nous avons commencé à déployer un questionnaire à l'intention des fournisseurs ainsi qu'un processus de vérification en matière de conformité sociale.

Identification et évaluation des risques

Nous avons identifié des produits provenant d'**Indonésie et de Chine** comme provenant de zones présentant un risque accru en matière de travail

Mesures prises pour atténuer les risques

Nous avons demandé des attestations à tous les fournisseurs considérés à haut risque.

Évaluation de l'efficacité

Nous prévoyons de suivre les progrès réalisés par la réévaluation annuelle de la documentation des fournisseurs et par l'élargissement de notre engagement auprès des fournisseurs d'année en année.

Chez la **Corporation des Aliments I-D**, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter des normes de travail éthiques et de protéger les droits de la personne dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement. Les risques liés au travail forcé et au travail des enfants sont complexes et en constante évolution, en particulier dans le cadre des achats alimentaires mondiaux, et nous prenons cette question très au sérieux.

Nous prévoyons de suivre les progrès réalisés par la réévaluation annuelle de la documentation des fournisseurs et par l'élargissement de notre engagement auprès des fournisseurs d'année en année.

Plan pour 2025

- Poursuivre la formation ciblée à l'interne pour les employés impliqués dans les achats, la conformité et la gestion des fournisseurs
- Renforcer nos processus de diligence raisonnable et travailler en collaboration avec les fournisseurs afin de promouvoir des pratiques transparentes et responsables

Cela fait partie de notre engagement à long terme envers un approvisionnement éthique et une amélioration continue dans le respect des normes canadiennes et internationales en matière de droits de la personne

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration le **6 mai 2025**.